

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ACCORD ENTRE LES OUVRIERS D'ATELIERS ET LES CHEMINS DE FER

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Ce n'est pas mon jour de présence habituel, monsieur l'Orateur, mais c'est sans doute la dernière occasion qui m'est donnée de faire une déclaration à l'appel des motions avant les fêtes et le congé de fin d'année. Je saisis volontiers cette occasion de m'adresser brièvement à la Chambre au sujet d'une question qui intéresse tous les députés. Il s'agit des négociations collectives actuellement en cours entre les chemins de fer et certains syndicats qui représentent plusieurs catégories d'employés des compagnies.

Les députés se souviendront que j'ai récemment annoncé la nomination de «spécialistes de l'industrie» chargés de fournir leurs bons offices en vue d'éviter certains conflits sociaux et, plus particulièrement, de faire en sorte que les conventions collectives soient conclues avant la date d'expiration du contrat précédent. Les députés savent également que cette procédure avait permis de hâter la conclusion de la convention de 1968 dans les chemins de fer.

Je suis donc heureux d'annoncer, sans risque de me tromper, que le Canadien National et le Canadien Pacifique signeront, dans l'heure qui suit, un protocole d'accord avec des syndicats représentant quelque 20,000 employés d'atelier. Si ce protocole d'accord est ratifié, cela signifiera que la convention aura été conclue 10 jours avant l'expiration du contrat précédent.

• (11.50 a.m.)

En conclusion, je voudrais donc, monsieur l'Orateur, rendre hommage non seulement aux représentants des syndicats et des compagnies, mais aussi à notre spécialiste de l'industrie, M. Arthur Gibbons, et à mon directeur de la conciliation et de l'arbitrage, M. William Kelly, qui ont travaillé pendant des semaines en étroite collaboration avec les parties. A mon avis, M. Kelly et M. Gibbons nous rappellent que nos fonctionnaires peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs de n'importe quel pays.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire un ou deux mots à la suite de l'heureuse nouvelle que vient d'annoncer le ministre du Travail. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'un règlement a été effectué et qu'un contrat sera vraisemblablement signé aujourd'hui entre le Canadien National et le Canadien Pacifique, d'une part, et les représentants des syndicats d'ateliers, d'autre part. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre reconnaisse le mérite de son ministère, devant le bon travail qui a été fait. C'est du bon travail tant pour le Canada que pour l'industrie.

Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement faire une remarque. Sauf erreur, la question des pensions n'a pas été discutée, du moins vers la fin de ces négociations, et c'est probablement pourquoi il a été possible d'en arriver à un accord. Je dirai au ministre en ce qui concerne les autres syndicats des chemins de fer, qu'on s'inquiète bien davantage de la question des pensions et qu'un règlement prochain pourrait être impossible.

J'engage donc le ministre à faire tout en son pouvoir à ce sujet. En particulier, je recommande qu'il mette à la disposition de son collègue, le ministre des Transports, les bons offices dont il a parlé, ainsi que les siens propres, afin d'amener le Canadien National à comprendre que s'il acquiesçait au vœu de la Chambre au sujet de l'augmentation des pensions, l'ensemble de la question se réglerait bien plus tôt et la paix régnerait dans l'industrie des chemins de fer.

C'est là un point important de toute la question des chemins de fer et le gouvernement ne peut s'en désintéresser. Le ministre des Transports est compétent, mais il a besoin d'aide, et j'exhorte le ministre du Travail à lui prêter son concours afin que la question se règle, de préférence avant Noël.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-205

M. G. W. Baldwin (Peace River): Avec la permission de la Chambre, on pourrait peut-être tirer les choses au clair à propos de la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du président du Conseil privé et de l'étude du bill C-205. Si je comprends bien, la Chambre est disposée à aborder l'étape du rapport et la suivante, du bill C-205, malgré les dispositions du Règlement. Si c'est l'opinion du président du Conseil privé et de la Chambre, peut-être celle-ci pourrait-elle maintenant indiquer clairement ses intentions.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si l'intention du gouvernement et les propos du leader de l'opposition à la Chambre pouvaient faire l'objet d'un ordre de la Chambre, ce serait très utile.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons donné notre consentement plus tôt, et nous tenons parole.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE L'EXIGENCE MINIMUM DE RÉSIDENCE

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter le bill C-213, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (Exigence minimum de résidence).»